

Lou Tambourinaire

Bulletin Municipal

N 194 – MARS 2022



MAIRIE – AGENCE POSTALE

Nouveaux horaires (p.13)

BAS LES MASQUES * !

A VOS SOURIRES ! 😊



PLUi

Dernière ligne droite pour les dépôts au registre de concertation et demande changement de destination (p.30)

ÉLECTIONS

PRÉSIDENTIELLES :

Modalités pour les procurations (p.13)

CHIENS :

Le chien dans tous ses états (p.15)

**Mais continuons à appliquer les gestes barrières...*

Sommaire

<i>LE MOT DU MAIRE</i>	3
<i>CONSEIL MUNICIPAL</i>	4,5,6,7,8
<i>NOS HABITANTS</i>	9
<i>AGENDA 30</i>	9,10,11,12
<i>INFORMATIONS PRATIQUES concernant la Mairie</i>	13
<i>INFORMATIONS IMPORTANTES</i>	13 à 20
<i>BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE</i>	21
<i>INFORMATIONS DIVERSES</i>	22,23
<i>LA VIE ASSOCIATIVE</i>	24 à 28
<i>COMMUNAUTÉ DE COMMUNES</i>	28 à 31
<i>PERMANENCES DES ORGANISMES</i>	32
<i>Liste des commerçants, artisans et professions libérales</i>	33
<i>Memento des numéros utiles</i>	34
<i>Messes et fiche d'inscription bébés lecteurs</i>	35

Rédaction : Alain LEGAL, Yolande FORMAGGIO, Coralie LOURENCO, Laure BOURDÉ, Michelle PENNEC-PEYRIE.

Tirages : Mairie de FAUX

Distribution : Les Élus



LE MOT DU MAIRE

Mesdames, Messieurs, chers amis,

Je tiens avant tout autre propos, à apporter au nom de toute la commune, notre soutien à l'Ukraine face aux attaques dont elle fait l'objet de la part des troupes Russes. Nous savons également combien la situation est difficile et compliquée pour les Russes qui ne soutiennent pas l'action de leur gouvernement. Je salue l'élan de solidarité constaté sur la commune et je remercie sincèrement les nombreux habitants qui sont venus apporter leurs dons à la mairie en faveur du peuple Ukrainien, ainsi que ceux qui se sont proposés comme famille d'accueil. Souhaitons que dans les jours prochains des accords puissent être trouvés afin de permettre de stopper ce conflit aux conséquences humaines désastreuses, et de limiter les impacts économiques et financiers sur de nombreux pays, dont la France.

Ce conflit vient de naître, alors que nous étions heureux de voir certaines courbes de contaminations du COVID et surtout d'admissions à l'hôpital, s'inverser. Continuons cependant à lutter tous ensemble contre ce virus, notamment par le respect des gestes barrières.

La fin des restrictions sanitaires nous permet désormais d'envisager de nous retrouver lors de rassemblements festifs, afin de réactiver notre « mieux vivre ensemble ». Je suis heureux d'entrevoir avec vous la possibilité d'organiser à nouveau des moments de partage et de joie au sein de notre commune.

L'année 2022 est marquée par plusieurs événements, notamment les élections présidentielles les dimanches 10 et 24 avril, et les élections législatives les dimanches 12 et 19 juin. Ces rendez-vous démocratiques sont très importants pour l'avenir de notre pays, le droit de vote est un droit fondamental mais également un devoir du citoyen.

Pour cette année, Faux a fait partie des communes recensées, et je remercie Marie-Christine, Guylaine et Coralie pour l'excellent travail effectué, ainsi que vous tous pour l'implication dont vous avez fait preuve pour saisir les données nécessaires. A ce titre nous avons pu constater avec satisfaction la progression régulière de la population qui se conforte.

Deux autres événements importants pour ce début d'année :

- Le choix des entreprises pour le pôle médical va être fait la semaine prochaine et les travaux vont pouvoir démarrer avant l'été.
- Un changement pour vous apporter un service toujours amélioré, les horaires d'ouverture de la mairie et de la poste sont changés et confortés avec une simplification : lundi - mercredi et vendredi, matins et après-midis, et la présence d'Audrey pour vous accueillir à l'agence postale.

Enfin la mise en route de l'Agenda 30 va également avoir lieu avec la première réunion du comité de pilotage début avril, au sein duquel de nombreux volontaires vont s'impliquer pour faire des propositions en faveur de la commune et de ses habitants. Au travers de cette démarche, en faveur du développement durable, un engagement qui nous concerne tous, nous devons devenir responsables : responsables de nos actes, responsables de notre avenir et de celui de nos enfants.

Pierre Jakez-Hélias, un écrivain breton a écrit dans son livre *La sagesse de la terre* que : « La sagesse de la terre est une complicité totale entre l'homme et son environnement ». Pour être complices, il faut apprendre à se connaître et ensuite à se respecter tout en donnant tout son amour.

Essayons d'en tirer enseignement.



Le Maire,
Alain Legal

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DÉCEMBRE 2021

Le quinze décembre deux mille vingt et un, à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain LEGAL, Maire, dans la salle du Conseil de la Mairie.

Étaient présents : BERNARD Christophe, BOILLIN Françoise, DELPECH Jean-Michel, DORLEAC Bernadette, DUMON Patrick, FONTAYNE Anne-Marie, FORGERON Jérôme, FORMAGGIO Yolande,

GACHET MORAND Claire, HUARD Anne, LEGAL Alain, MAHIEU François, MALONE Clark

Absent représenté : DEMBRI Kamel,

Absente excusée : AGUESSE Rachel

M. DUMON Patrick a été élu secrétaire de séance.

Les comptes rendu des conseils du 17 et 24 novembre 2021 sont adoptés par 14 voix

Ordre du jour :

1. Lancement du marché « Aménagement d'un bâtiment existant en locaux médicaux et aménagement d'un sanitaire PMR pour la salle des fêtes ».
 2. Convention mission « assistance et accompagnement à la décision à la rédaction des pièces administratives de marché »
 3. Convention service assainissement.
 4. Panneau Pocket
 5. Recensement de la population 2022 : Rémunération des agents recenseurs et du coordonnateur
 6. Autorisation de solliciter les propositions de financement dans le cadre des travaux d'aménagement d'un bâtiment existant en locaux médicaux et aménagement d'un sanitaire PMR pour la salle des fêtes et autorisation de choisir l'offre la mieux disante,
 7. Décisions modificatives
- Questions diverses

1. Lancement du marché « Aménagement d'un bâtiment existant en locaux médicaux et aménagement d'un sanitaire PMR pour la salle des fêtes ».

Suite à la réunion de la commission travaux M. BERNARD présente les estimations chiffrées de l'architecte ainsi que les variantes souhaitées par la commission.

Pour l'ancienne bibliothèque : 9 lots sont prévus pour un total de 84400 € HT. Une demande de modification est faite pour le lot 6 (chauffage) Il est demandé de remplacer les convecteurs prévus soit par une pompe à chaleur réversible autonome soit par un raccordement à l'actuelle pompe à chaleur de la salle des fêtes.

L'option 1, validée pour 1 700 €HT, consiste dans la pose d'un enduit sur le pignon.

L'option 2, validée pour 9 100 € HT, correspond à une rénovation intégrale de la toiture.

Le total se monte à 95 200€ HT

Pour le sanitaire PMR dans la salle des fêtes : 7 lots sont prévus pour un total de 19 990 € HT.

Les montants présentés sont plus élevés que les prévisions initiales de l'ATD. Elles tiennent compte de la situation actuelle et de l'augmentation forte du coût des matériaux. Des inquiétudes persistent sur ces coûts. Elles ne seront levées qu'à la réception des devis.

Mr le maire fait un point sur le coût global concernant l'ancienne bibliothèque : aux 95 200 € se rajoutent les honoraires de l'architecte pour 16 670,40 € HT, de contrôle pour 4128 € TTC, de SPS pour 2742 € HT et de diagnostic supplémentaire pour 785,20 €TTC.

Le total se monte alors à 141 899 € TTC à rapprocher des subventions obtenues pour 91 025 € auprès de l'État, de la Région et du Département. Une dernière subvention est en cours d'instruction par le SDE24 concernant les CEE. Le loyer prévu permettra un

amortissement du reste à charge pour la commune (50 874 €) tout en rénovant des bâtiments dégradés et en répondant aux besoins des infirmières.

Le conseil municipal valide les options proposées et autorise le lancement des marchés de travaux par 14 voix.

2. Convention mission « assistance et accompagnement à la décision à la rédaction des pièces administratives de marché »

Pour que le marché soit fait dans de bonnes conditions Mr le maire propose de signer une convention d'assistance auprès de l'ATD pour 350 €.

L'ATD préparera les offres et fera aussi leur analyse pour permettre au conseil municipal de choisir les entreprises en respectant les règles en vigueur.

Le conseil valide cette proposition par 14 voix.

3. Convention service assainissement.

La commune a signé une convention avec l'ATD pour le contrôle de bon fonctionnement de l'assainissement collectif. Elle arrive à échéance au 31 décembre 2021. L'ATD fait évoluer son offre qui sera plus étoffée (par exemple une assistance téléphonique sera mise en place..) ce qui entraîne une hausse de tarif.

Il passe de 1,10 € actuellement par habitant à 1,15 en 2022 puis 1,20 € en 2023.

Cette convention permettra de continuer à assurer en régie communale l'entretien et la surveillance de la station d'épuration. Elle est signée pour 4 ans.

Le conseil municipal valide cette convention par 14 voix.

4. Panneau Pocket

L'abonnement d'un an arrive à son terme. La commune étant adhérente à l'AMRF a accès à un tarif préférentiel de 130€ TTC contre 180€. En adhérant pour 3 ans un semestre supplémentaire est offert et le coût est fixe.

Au vu de l'utilité de l'application et du fait que de plus en plus de personnes l'ont installée et peuvent donc recevoir des notifications (par exemple des vols sur la commune, des coupures d'électricité, des changements d'horaires à la poste ou la mairie, des voies coupées....) le conseil souhaite renouveler l'abonnement pour 3 ans.

Le conseil municipal valide le renouvellement de l'abonnement pour 3 ans par 14 voix.

5. Recensement de la population 2022 : Rémunération des agents recenseurs et du coordonnateur

La campagne de recensement à la population 2022 aura lieu du 20 janvier 2022 au 19 février 2022. Les premières formations pour les agents recenseurs débuteront le 6 janvier 2022. Mr le maire propose :

- de recruter 2 agents recenseurs.
- de fixer la rémunération sur la base d'un indice majoré 340 au prorata des heures effectuées, (indice majoré 340 correspond au montant brut du SMIC horaire de 10.48 euros)
- de fixer le remboursement des frais de déplacement par le nombre de kilomètres réellement effectués X par le tarif des indemnités de déplacement pour utilisation du véhicule personnel,

Il est également proposé de fixer un forfait pour le travail effectué par le coordonnateur (Coralie Lourenço) pour l'ensemble de la période : préparation, enregistrement des adresses, formation, organisation, gestion des dossiers, dématérialisation, rencontre avec le superviseur INSEE, etc.... : d'un montant de 270 euros brut.

Le conseil municipal valide ces propositions par 14 voix

6. Autorisation de solliciter les propositions de financement dans le cadre des travaux d'aménagement d'un bâtiment existant en locaux médicaux et aménagement d'un sanitaire PMR pour la salle des fêtes et autorisation de choisir l'offre la mieux disante.

Mr le maire propose de repousser cette décision au vote du budget 2022

7. Décisions modificatives

Pour permettre le paiement des travaux d'enfouissement de réseaux sur la route d'Issigeac il est nécessaire de créditer l'article D-2315 et de débiter l'article D-2313-16 :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2313-16 : Aménagement du bourg place du Foira-effacement des réseaux EP -	28 449.93 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2315 : Installations, matériel et outillage techniques	0.00 €	28 449.93 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	28 449.93 €	28 449.93 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	28 449.93 €	28 449.93 €	0.00 €	0.00 €
Total Général	0.00 €		0.00 €	

Questions diverses :

SOCOTEC : tous les contrôles prévus sont réalisés sur la totalité des bâtiments communaux

Situation financière : M. le maire fait état de la situation de trésorerie excédentaire de 132 000€ qui permet d'aborder positivement le budget 2022

Fin du conseil : 22h30

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JANVIER 2022

Le dix-neuf janvier deux mille vingt-deux, à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain LEGAL, Maire, dans la salle du Conseil de la Mairie.

Étaient présents : AGUESSE Rachel, BERNARD Christophe, BOILLIN Françoise, DELPECH Jean-Michel, DORLEAC Bernadette, DUMON Patrick, FONTAYNE Anne-Marie, FORGERON Jérôme, FORMAGGIO Yolande,

GACHET MORAND Claire, LEGAL Alain, MAHIEU François, MALONE Clark

Absent excusé : DEMBRI Kamel Absente excusée : HUARD Anne

M. DUMON Patrick a été élu secrétaire de séance.

Le compte rendu du conseil du 15 décembre 2021 est adopté par 13 voix avec une modification : remplacement de « augmentation forte du coût des travaux » par « augmentation forte du coût des matériaux ».

Ordre du jour :

1. Procédure de déclaration en état d'abandon manifeste
 2. Feu d'artifice 2022
 3. Convention SPA 2022
 4. Convention adhésion au service médecine professionnelle et préventive
 5. Subvention croix rouge
 6. Décisions modificatives
- Questions diverses

1. Procédure de déclaration en état d'abandon manifeste.

Ce dossier concerne le bâtiment des anciennes écoles. En accord avec l'EPF (Établissement Public Foncier) il devient nécessaire, pour faire évoluer la situation, de faire une déclaration en état d'abandon manifeste.

Cette procédure permet à la commune de déclarer en état d'abandon manifeste des immeubles, parties d'immeubles et terrains à l'abandon, situés à l'intérieur du périmètre d'agglomération de la commune, dans le but d'amener leur propriétaire à faire cesser cet état.

La toiture du bâtiment continue de s'effondrer et la clôture de protection n'est pas maintenue en état.

M. le Maire fait le rappel des rencontres avec le propriétaire et des courriers recommandés envoyés depuis plus de 2 ans sans résultats. Des propositions d'achat ont été faites par l'EPF au nom de la commune.

Au vu de la situation le conseil municipal autorise M. le Maire à engager la déclaration en état d'abandon manifeste du bâtiment situé sur les parcelles AA217 et AA218 par 13 voix.

A l'issue d'un délai de 3 mois et en absence de réponse, l'EPF est mandatée pour engager une procédure d'expropriation.

2. Feu d'artifice 2022

L'entreprise Brezac propose une offre « sérénité » qui consiste à un engagement de 3 ans permettant de bénéficier de 5% de produits pyrotechniques en plus chaque année (pour le même budget annuel).

Au vu de la qualité des prestations précédentes, de la prise en compte de la sécurité, des prix proposés il semble intéressant de s'engager sur 3 ans avec la société BREZAC.

Mme DORLEAC souhaite que la question du report des prestations soit posée si le feu d'artifice ne peut avoir lieu une ou plusieurs années (sécheresse, covid...). Pour M. le Maire les 5 % de produits en plus ne sont pas obligatoirement plus intéressants que les ristournes obtenues chaque année.

La décision est reportée au prochain conseil et une réunion avec BREZAC sera demandée. Mme DORLEAC et Mr DELPECH se joindront au maire pour l'entretien.

3. Convention SPA 2022

Lors du conseil municipal du 22 septembre 2021 il a été décidé de renouveler la délégation fourrière pour l'année 2022, pour une contribution par habitant de 0.90 €.

La convention 2022 reçue en mairie, fait part d'une participation de 0.85 € par habitant, et non de 0.90 €.

Le conseil municipal valide cette convention modifiée par 13 voix.

4. Convention adhésion au service médecine professionnelle et préventive

Il est rappelé que les collectivités ont l'obligation légale de disposer d'un service de médecine préventive.

Le CDG a choisi d'exercer cette mission facultative et de la proposer aux collectivités de son ressort territorial.

Nous adhérons au Pôle Santé et sécurité au travail du CDG. La cotisation s'élève à 0,35 % de la masse salariale.

Le conseil municipal valide le renouvellement de cette convention par 13 voix.

5. Subvention croix rouge

Plusieurs demandes sont arrivées à la mairie dont celle de la Croix Rouge.

Le conseil demande que la commission « vie des associations » se réunisse, si possible avant le prochain conseil, pour analyser les demandes et faire des propositions aux élus. La décision est donc repoussée.

6. Décisions modificatives

Suite à la réception du dernier état de la fiscalité envoyé par la trésorerie, nous avons une dépense de fonctionnement non prévue au budget à régulariser.

Cette dépense fait suite à une délibération du conseil municipal du 29 juillet 2020 concernant le dégrèvement des 2/3 du montant de la CFE en faveur des petites et moyennes entreprises dont le chiffre d'affaires est inférieur à 150 000 € HT des secteurs relevant du tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration, de la culture et de l'évènementiel particulièrement affectés par la crise.

Il faut procéder aux réajustements des comptes et approuver les décisions modificatives suivantes :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-615231 : Entretien et réparations voiries	542,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	542,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-7391178 : Autres restitutions sur dégrèvements sur contributions directes	0,00 €	542,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	0,00 €	542,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	542,00 €	542,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général	0,00 €		0,00 €	

Questions diverses :

animations du 5 avril : un courriel d'information sera envoyé aux élus

compostage à l'école : la mise en place sera faite le 07/02 avec les enseignants, le SMD3 et les élus

sortie Walibi : Une date est à prévoir lors de la prochaine réunion de la commission « vie des associations »

début du recensement : il est demandé aux élus d'inciter les habitants à répondre le plus rapidement possible sur le site dédié. Des permanences en mairie seront proposées pour les personnes rencontrant des difficultés.

point sur la fibre : les réponses à l'entreprise Circet ont été faites sur des oublis ou des bâtiments à ne pas prévoir ainsi que les nouvelles constructions prévues. De trop nombreuses erreurs dans les adresses, qui sont du ressort de la société seront corrigées par elle.

puits de la salle des fêtes : les travaux de renforcement débiteront courant mars

route d'Issigeac : fin de chantier fin mars

voirie : l'entreprise BORDIER va être relancée pour finir les travaux (en fonction météo)

calvaire : la croix en bois est refaite et les travaux sont prévus début février

LPO : la réunion prévue est repoussée, des rencontres individuelles avec les agriculteurs sont programmées

assainissement collectif : l'entreprise CANTIRAN va intervenir sur un bouchon qui perturbe le fonctionnement de l'assainissement. Il est rappelé aux foyers raccordés au tout à l'égout de ne pas jeter des lingettes, voire des couches !! dans les toilettes.

Par ailleurs 15 ragondins ont été piégés à la station d'épuration. Le piégeage continue.

projet AKUO : le dossier avance. Il sera présenté lors du conseil de février avant un passage au guichet unique courant mars

Fin du conseil : 22h45

NOS HABITANTS

NOUVEAUX HABITANTS

Jérôme VERNIER, Magali LAURENT et Ange, au Bourdil.

Vanessa LOMBARD, au Bourg.

Jérôme DUBESSET, Sophie SONNETTE, Mathilde et Alice DUCHIRON Route de Bergerac.

Maurice et Linda MOSINIAK, au Plantier.

Georges GOLINSKY et Annie JACOBSON, au Bourg.



NAISSANCE

Cédric DUTEL, Amélie MAILLET et Loëvan ont accueilli Chloë, le 26 mars 2021.

Toutes nos Félicitations aux Parents !



NOUVEAUX RÉSIDENTS

N'hésitez pas à venir vous faire connaître à la MAIRIE où nous vous remettrons des documents vous facilitant l'intégration dans notre village (livret d'accueil, différents services au sein du village, associations, etc...).

AGENDA 30

LES ECO-GESTES

DES PETITS GESTES POUR NOTRE PLANÈTE !

« La sagesse de la terre est une complicité totale entre l'homme et son environnement. »



L'éco-geste du mois :



La mobilité douce, c'est le Pied !!!!!

Les enfants de l'école de Faux, sont adeptes de la pratique lors de leur venue à la Bibliothèque !!!!

Les éco-gestes du quotidien :

- Je favorise la réparation et achète des produits de seconde main : je lutte ainsi contre l'obsolescence programmée de mes produits électriques et électroniques et limite mon empreinte sur les ressources nécessaires pour fabriquer mes biens de consommation.
- J'installe un bloqueur de publicité sur mon navigateur afin de limiter l'emprise de la publicité en ligne.

Le truc du mois :



CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA DORDOGNE

Terre d'excellence et de progrès

VOTRE COMMUNE CHANGE DE NATURE

ZÉRO Pesticide

charte



ESPACE SANS PESTICIDE

Dordogne
PÉRIGORD
LE DÉPARTEMENT dordogne.fr



www.dordogne.fr
zeropesticide.dordogne.fr

La Commune de Faux est engagée dans la démarche Zéro Pesticide. Les espaces verts sont entretenus sans pesticide depuis fin 2018.

Cette année, nous allons commencer l'enherbement du cimetière. Dans un premier temps, les semis d'herbe seront effectués sur 1/3 de la surface. Nous espérons un résultat final pour l'année 2024.

Agriculture et changement climatique



Sylvain PELLERIN

Directeur de recherche, INRA Bordeaux

Conférence – Débat
14 avril 2022 à 18h30,
centre culturel d'Eymet

INFORMATIONS PRATIQUES concernant la Mairie

MODIFICATIONS DES HORAIRES D'OUVERTURE

A compter du lundi 14 mars 2022

La MAIRIE et l'AGENCE POSTALE ouvrent simultanément, les mêmes jours.

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
MAIRIE	9h30 – 12h00 14h00 – 17h30	<i>Fermée au public</i>	9h30 – 12h00 14h00 – 17h30	<i>Fermée au public</i>	9h30 – 12h00 14h00 – 17h30
AGENCE POSTALE	9h30 – 12h00 14h00 – 17h00	<i>Fermée au public</i>	9h30 – 12h00 14h00 – 17h00	<i>Fermée au public</i>	9h30 – 12h00 14h00 – 17h00

Deux nouveautés :

- ➔ Ouverture le matin.
- ➔ Ouverture les mêmes jours.

Pour vous accueillir, la mairie sera ouverte 6h de plus, et l'agence postale 1h30 de plus.

Dans cette nouvelle organisation, Audrey sera à votre service pour tenir l'agence postale.

LES GESTES BARRIERES DOIVENT CONTINUER A S'APPLIQUER

DÈS L'ENTRÉE EN MAIRIE et en AGENCE POSTALE

ASSISTANTE SOCIALE

Stéphanie DARCQ tient une permanence à la Mairie de FAUX le jeudi matin.

Vous pouvez la contacter au 05.53.02.06.13 (centre médico-social de Sigoulès-et-Flaugeac).

INFORMATIONS IMPORTANTES

PROCURATIONS POUR ELECTIONS

Deux particularités cette année :

- Depuis le 1^{er} janvier 2022, mandant et mandataire ne sont plus nécessairement inscrits dans les listes électorales de la même commune.
 - o Si vous devez voter pour une personne dans une autre commune que la vôtre, n'oubliez pas votre pièce d'identité.
- La dérogation de deux procurations établies en France par mandant, est terminée (cette dérogation avait été prise dans le cadre du contexte sanitaire particulier lié au Covid-19).

Pour donner procuration, deux possibilités :

- Le téléservice « Ma Procuration en ligne »



maprocuration.gouv.fr

Comment ça marche ? F.A.Q



- Accès depuis le site www.maprocuration.gouv.fr puis connexion avec FranceConnect. Vous remplissez le formulaire en ligne.
 - Vous devez toujours faire vérifier votre identité en gendarmerie ou commissariat.
 - Vous recevrez un mail confirmant la prise en compte de votre procuration.
- **Les deux autres types de dépôts de procuration sont toujours possibles :**
 - En remplissant le formulaire papier directement en gendarmerie ou commissariat, avec votre pièce d'identité ;
 - En remplissant le formulaire en ligne et en allant le déposer en gendarmerie ou commissariat.

GENDARMERIE : nouveaux horaires

A compter du lundi 28 février les horaires et jours d'accueil des brigades de gendarmerie évoluent :

ISSIGEAC	Lundi – mardi – mercredi 8h30 – 12h00
EYMET	Jeudi – vendredi – samedi 8h30 – 12h00
Sigoulès-et-Flaugeac	Du lundi au samedi 14h00 – 18h00 Dimanches et jours fériés : 15h00 – 18h00

En cas d'urgence, 24h/24 et 7j/7, appelez le 17 ou sonnez et utilisez l'interphone.

DÉCHETERIES du SMD3



Depuis le 1^{er} février, votre « carte usager » (badge) est nécessaire pour accéder aux déchèteries du SMD3.

A l'entrée de chaque déchèterie est installée une barrière. Le badge doit être présenté pour permettre son ouverture. L'utilisateur peut accéder au site avec 26 passages gratuits par an.

LE CHIEN DANS TOUS SES ÉTATS !...

CHIENS CATÉGORISÉS

Certaines races de chiens sont dites « **de catégorie** ». Il en existe deux sortes :

- Les chiens de 1^{ère} catégorie, qui sont des chiens d'attaque :

Il s'agit des chiens **pouvant être assimilés par leur morphologie aux chiens des races suivantes** sans être inscrits au livre des origines français (Lof) :

- ↳ American Staffordshire terrier (anciennement Staffordshire terrier) également appelés *pit-bulls*
- ↳ Mastiff, communément appelés *boerbulls*
- ↳ Tosa

- Les chiens de 2^{ème} catégorie, qui sont des chiens de garde et de défense :

- **Chiens de race (LOF) :**

- ↳ Chiens de race American Staffordshire terrier (anciennement Staffordshire terrier) également appelés *pit-bulls*
- ↳ Chiens de race Rottweiler
- ↳ Chiens de race Tosa

- **Chiens assimilables par leurs caractéristiques morphologiques aux chiens de race (non LOF) :**

- ↳ Rottweiler, non inscrit au livre des origines français (Lof)

Si vous possédez un tel chien, vous devez avoir un **permis de détention**.

Pour obtenir un permis de détention, rendez-vous en mairie avec les documents suivants, en fonction de l'âge de votre chien :



Si votre chien a moins de 8 mois :

- Formulaire Cerfa n°13996*01 rempli
- Justificatif d'identification de votre chien à l'Icad (photocopie de la carte d'identification)
- Certificat de vaccination contre la rage en cours de validité (photocopie de la rubrique IV du passeport européen pour animal de compagnie)
- Attestation d'assurance responsabilité civile en cours de validité
- Attestation d'aptitude à la détention d'un chien de garde et de défense
- Si vous êtes éleveur, justificatif de votre certification professionnelle
- Justificatif de stérilisation (pour chien de 1^{ère} catégorie)

Un permis de détention provisoire vous sera délivré si les conditions sont remplies. Il faudra ensuite demander un nouveau permis de détention sans limitation de durée.

Si votre chien a plus de 8 mois :

- Formulaire Cerfa n°13996*01 rempli
- Justificatif d'identification de votre chien à l'Icad (photocopie de la carte d'identification)

- Certificat de vaccination contre la rage en cours de validité (photocopie de la rubrique IV du passeport européen pour animal de compagnie)
- Attestation d'assurance responsabilité civile en cours de validité
- Attestation d'aptitude à la détention d'un chien de garde et de défense
- Certificat vétérinaire de l'évaluation comportementale du chien
- Si vous êtes éleveur, justificatif de votre certification professionnelle
- Justificatif de stérilisation (pour chien de 1^{ère} catégorie)

Un permis de détention sans limitation de durée sera délivré si les conditions sont remplies.

- *Vous devrez retirer votre permis en mairie, muni de l'original du passeport européen pour animal de compagnie de votre chien.*
- *Si vous possédez déjà un permis de détention et que vous avez déménagé, vous devez venir présenter ce permis à la mairie de votre nouveau domicile.*
- *Ces chiens doivent être tenus en laisse et avoir une muselière dans les lieux publics (voie publique, lieux publics, transports en communs...).*

Sanctions

- ✎ Le fait de ne pas détenir de permis provisoire ou définitif de détention est passible d'une amende d'un montant maximal de 750 €.
- ✎ Le fait de ne pas faire procéder à la vaccination contre la rage et à l'identification d'un chien de 2^e catégorie est passible d'une amende de 450 €.

ABOIEMENTS DE CHIENS



L'article R1336-5 du Code de la Santé publique définit la nuisance sonore :
 « Aucun bruit particulier ne doit, par **sa durée, sa répétition ou son intensité**, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou **d'un animal placé sous sa responsabilité**. »

Un chien qui aboie trop, trop souvent, peut créer des nuisances pour le voisinage... Pour entretenir de bonnes relations avec ses voisins, rien de tel que de parler et d'écouter ! On ne peut pas toujours se rendre compte que son chien aboie la journée, car c'est souvent dû à l'absence de son maître, de l'ennui, du stress d'être seul...

En tant que propriétaire de chien, vous devez prendre les dispositions nécessaires pour que ces nuisances cessent. Cela peut passer par diverses mesures en fonction de l'intensité ou de la fréquence des aboiements.

En l'absence de prise de dispositions, les nuisances peuvent être constatées par huissier ou la gendarmerie... et des plaintes peuvent être déposées. N'en arrivons pas là, et discutons !

DIVAGATION DE CHIENS

Nous constatons régulièrement des divagations de chiens sur la Commune.

Pour rappel, la Commune conventionne avec la SPA (fourrière) afin d'y emmener les chiens errants. Des frais peuvent s'appliquer pour pouvoir récupérer votre animal errant.

Nous vous rappelons que les maîtres sont responsables de leur chien et des dégâts ou accidents qu'ils pourraient occasionner ! **Des morsures, des poules tuées sont des exemples récents qui ont eu lieu à Faux.**

Pensez à fermer vos portails, à contrôler régulièrement vos clôtures... Si votre terrain n'est pas fermé, votre chien doit être attaché ou enfermé. Promenez son chien, c'est aussi un moyen pour qu'il reste tranquille chez lui !

Pour rappel, l'article 1385 du Code civil indique que « Le propriétaire d'un animal, ou celui qui s'en sert, pendant qu'il est à son usage, est responsable du dommage que l'animal a causé, soit que l'animal fût sous sa garde, soit qu'il fût égaré ou échappé. ».

DÉJECTIONS CANINES

Promener son chien, c'est très bien. Ramasser ses crottes, c'est encore mieux !



Nous attirons l'attention de tous sur la recrudescence des excréments laissés dans la rue, notamment sur le terrain de pétanque et dans les espaces verts.

Pour le bien de tous, et **d'abord pour le respect de nos cantonniers** lorsqu'ils entretiennent nos espaces verts et nos rues, que votre animal soit petit ou grand, nous vous prions de bien vouloir ramasser les besoins de vos chiens : un petit sac à déposer dans une poubelle est un geste simple et rapide. MERCI !

¹

¹ Image issue de la campagne de communication de la ville de Montauban.

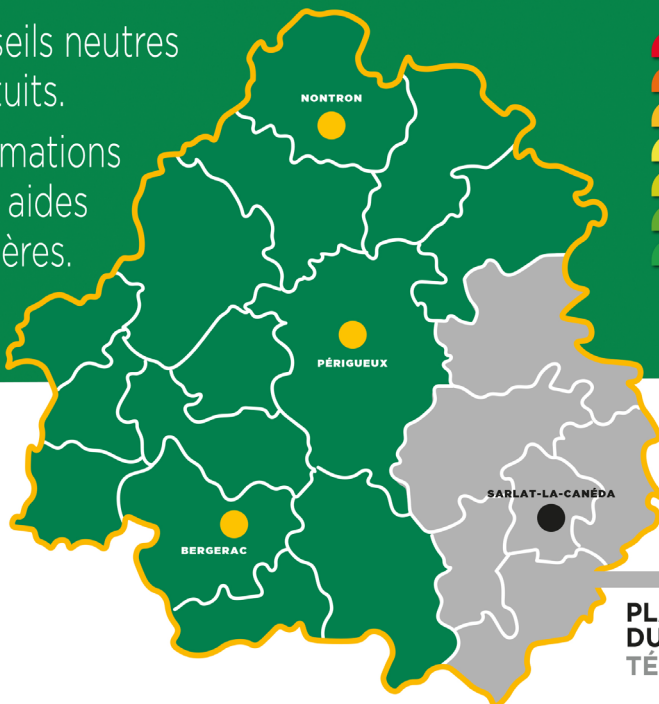
PLATEFORME de RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DORDOGNE PÉRIGORD



Vous avez
un projet
de **rénovation
énergétique** ?

Appelez **l'Adil 24** au
05 53 09 89 89

- Conseils neutres et gratuits.
- Informations sur les aides financières.



PLATEFORME
DU PÉRIGORD NOIR
TÉL. 05 53 45 44 62

Conception Vincent Perez/CD24



INFLUENZA AVIAIRE- mesures de biosécurité renforcées depuis décembre 2021

Ceci implique la mise en place de mesures de prévention, notamment :

- confinement des volailles ou mise en place de filets de protection sur la basse-cour,
- interdiction de rassemblement de volailles sur les marchés et les foires.

Les particuliers sont tenus de déclarer leur basse-cour soit en mairie, soit via le site : https://www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr/demarches/particulier/effectuer-une-declaration-55/article/declarer-la-detention-de-volailles?id_rubrique=53&rubrique_all=1

Lutte contre la tuberculose bovine

Dans le cadre de la lutte contre la tuberculose bovine, des études sur la faune sauvage ont permis de montrer que le blaireau est notamment porteur de la maladie. Suite à ce constat, un dispositif de prélèvement renforcé du blaireau est mis en place au cours du mois de mars. Des tirs sont susceptibles d'être organisés sur le territoire de notre commune. S'ils doivent avoir lieu, nous communiquerons les dates et heures prévues.

Entreprises – sortie de crise

Un dépliant sur le dispositif de sortie de crise mis en place par le Gouvernement est disponible en mairie. Il reprend les coordonnées des services locaux participant à ce dispositif.





Jeunes lycéens étrangers Japonais, Brésiliens et Allemands recherchent une famille d'accueil

Du Japon, du Brésil ou d'ailleurs, de jeunes étrangers viennent en France grâce à l'association CEI-Centre Echanges Internationaux. Ils viennent passer une année scolaire, un semestre ou quelques mois au collège ou au lycée, pour apprendre le français et découvrir notre culture. Afin de compléter cette expérience, ils vivent en immersion dans une famille française pendant toute la durée du séjour. Le CEI aide ces jeunes dans leurs démarches et s'occupe de leur trouver un hébergement au sein de familles françaises bénévoles.

Ligia, jeune brésilienne de 16 ans, souhaite venir en France pour 6 mois à partir de Septembre 2022. Elle joue au tennis, aime la lecture, la peinture, le dessin, et le cinéma. Elle rêve de trouver une famille chaleureuse pour l'accueillir les bras ouverts durant son séjour.

Elena, jeune allemande de 15 ans, est passionnée par la culture française. Elle fait de l'équitation, de la voltige, joue du violon, aime la lecture, les voyages, et les jeux de société.

Elle souhaite venir en France pour 10 mois à partir de Septembre 2022. Elle rêve de maîtriser la langue française.

Ryuki, jeune japonais de 17 ans, viendra en France pour 10 mois aussi. Il a de nombreux hobbies : le football, le basket et le cinéma. Il aime aussi peindre et dessiner.

Il aime notre culture et souhaite en découvrir davantage en vivant au sein d'une famille française.

Ce séjour permet une réelle ouverture sur le monde de l'autre et constitue une expérience linguistique pour tous. « Pas besoin d'une grande maison, juste l'envie de faire partager ce que l'on vit chez soi ». A la ville comme à la campagne, les familles peuvent accueillir. Si l'expérience vous intéresse, appelez-nous !

Renseignements :

Bureau Coordinateur CEI Saint-Malo

Vanessa Simon – 02.99.20.06.14

v.simon@groupe-cei.fr

Responsable locale:

Isabelle SERAFIN

24380 CREYSENSAC ET PISSOT

serafinisabelle@orange.fr

06 37 34 50 36





BIBLIOTHEQUE DE FAUX



« Il n'y a pas d'âge pour aimer les livres et la lecture »

Nous vous proposons de participer à la mise en œuvre d'ateliers « Bébés Lecteurs ». Pour ce faire vous devrez consacrer un peu de votre temps – 2 demi-journées d'information/formation – pour connaître quelques techniques de base pour proposer une animation à la bibliothèque....

Ci-dessous la décomposition de notre programme :

MISE EN CHEMIN de Lecture pour les Bébés

Objectif : Lire c'est bon pour les bébés !

Être sensibilisé à la pratique de la lecture à voix haute pour les bébés, connaître quelques techniques de base afin de proposer une animation en bibliothèque pour les petits lecteurs.

Contenu :

- Comment animer un atelier bébés lecteurs ? Pourquoi, comment, où, avec qui, que lire à ce public
- Connaître et s'appropriier les textes des livres
- Développer son aisance à parler à ce petit public
- Travail sur le répertoire des comptines
- Pratiquer les outils du conte (peluche, marionnette, tapis conte, Kamishibai)

Méthode :

- Apport théorique, exercices de mise en situation
- Intervenant : Pascale Loubiat, BDDP (bibliothèque départementale).

Public : Ouvert à toutes et tous

Séances prévues début 2022 – BULLETIN D'INSCRIPTION A LA FIN DU BULLETIN

INFORMATIONS DIVERSES

BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS



**Le brûlage des déchets verts est interdit
du 1^{er} mars jusqu'au 30 septembre inclus.**

Les déchets verts peuvent être déposés en déchèterie, mis en composteur, être broyés...

Tout brûlage d'autres types de déchets à l'air libre est formellement interdit toute l'année.

Réf. : arrêté préfectoral n° 24-2017-04-05-001

RTE – Travaux d'entretien

Des travaux d'entretien de la végétation nécessaires au bon fonctionnement de la ligne à haute tension « 63 Kv Martiloque-Tuilière » seront entrepris à dater du 01/03/2022 jusqu'au 30/06/2022.

L'entreprise chargée des travaux est :

Entreprise LE NAOUR – contact@sarl-le-naour.com – 06.83.88.90.07

En cas de contestation, vous pouvez vous adresser au représentant local de RTE : RTE GMR Gascogne – 12 Rue Aristide Bergès – 33270 FLOIRAC – Olivier PEREIRA (06.35.88.89.59).

La BANQUE ALIMENTAIRE de Dordogne

La Banque Alimentaire de Dordogne recherche pour son antenne de Bergerac plusieurs chauffeurs bénévoles d'utilitaires.

Mission : effectuer l'enlèvement des denrées alimentaires dans les grandes et moyennes surfaces sur le secteur de Bergerac.

Il serait nécessaire d'être disponible 1 ou 2 matinées par semaine. Une sensibilité au monde associatif est recommandée ainsi que le travail en équipe. La détention du permis de conduire (permis B) est indispensable.

Contact : Geneviève Finkelstein. 06 03 29 15 08.

ANEFA – application emploi



Les ANEFA (Association Nationale pour l'Emploi et la Formation en Agriculture) de la Nouvelle-Aquitaine proposent une application mobile permettant de consulter les offres d'emploi saisonnier en cours de recrutement.

Elle est disponible sur Google Play et l'Apple Store sous le nom **JOBOPRÉ**.

Conseil Départemental – Budget participatif

Le Conseil Départemental renouvelle son opération Budget participatif pour la 3^{ème} année consécutive : si vous êtes périgourdins de 8 ans et plus, déposez vos idées de manière individuelle ou collective, en mairie ou sur internet, jusqu'au 31 mai 2022.

Le dispositif est reconduit sous la forme suivante :

- Dotation de 1.000.000 €
- Un maximum de 12.000 € prévu par projet
- 100.000 € pour des projets jeunes
- 3 projets par cantons seront retenus minimum

Vous pouvez retrouver toutes les informations sur www.budgetparticipatif.dordogne.fr

Le règlement et les formulaires sont disponibles aussi en mairie.

QUELQUES EXEMPLES DE PROJETS RÉALISABLES

DÉVELOPPEMENT DURABLE, ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE

- › Végétaliser un espace public.
- › Installer un composteur de quartier.

SOLIDARITÉ ET DÉVELOPPEMENT LOCAL

- › Mettre un chapiteau à la disposition des associations de votre canton.
- › Proposer un lieu de bricolage participatif.
- › Créer une fresque de street art sur le mur d'une école ou d'un collège.

CULTURE ET PATRIMOINE

- › Aménager un tiers lieu culturel.
- › Signaler aux automobilistes le patrimoine de votre territoire.
- › Équiper un collège ou une école de musique en matériel artistique.

SPORT

- › Aménager une aire de jeux, ou un parcours sportif...
- › Renouveler l'équipement sportif de votre association.

TRANSPORT ET MOBILITÉS

- › Financer un sentier pédestre.
- › Achat d'un minibus à plusieurs associations.
- › Créer ou éclairer une aire de covoiturage.

NUMÉRIQUE

- › Achat de matériel pour des cours informatiques en maison de retraite.
- › Achat d'une imprimante 3D pour l'atelier jeunes du village.

3^e BUDGET PARTICIPATIF
du Conseil départemental de la Dordogne
doté de **1 million d'euros**

ET VOUS, QUE FERIEZ-VOUS ?

DÉPOSEZ VOS IDÉES
jusqu'au 31 mai 2022
sur budgetparticipatif.dordogne.fr

Pour permettre aux Périgourdin.e.s de proposer et de choisir directement les projets pour la Dordogne de demain, le Conseil départemental renouvelle son budget participatif doté de un million d'euros, dont 100 000 euros consacrés à des projets portés par des jeunes.

Dès maintenant, et jusqu'au 31 mai 2022, vous pouvez proposer, comme le font les conseillers départementaux, un projet qui vous semble utile et d'intérêt général.

Et vous, que feriez-vous ?

www.budgetparticipatif.dordogne.fr

BUDGET PARTICIPATIF DORDOGNE-PÉRIGORD
ET VOUS, QUE FERIEZ-VOUS ?

Dordogne PÉRIGORD
LE DÉPARTEMENT dordogne.fr

www.budgetparticipatif.dordogne.fr

[f](https://www.facebook.com/cddordogne) [t](https://twitter.com/cddordogne) [i](https://www.instagram.com/cddordogne) [y](https://www.youtube.com/cddordogne) [in](https://www.linkedin.com/cddordogne) [v](https://www.youtube.com/cddordogne) [a](https://www.youtube.com/cddordogne) [d](https://www.youtube.com/cddordogne) [e](https://www.youtube.com/cddordogne)

Création Conseil départemental de la Dordogne, Direction de la Communication
Ne pas jeter sur la voie publique

Dordogne PÉRIGORD
LE DÉPARTEMENT dordogne.fr

Scannez-moi !

LA VIE ASSOCIATIVE

Liste des contacts des associations de la commune

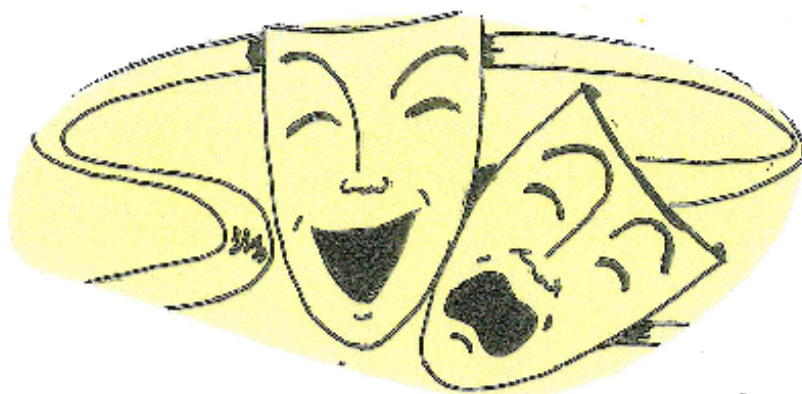
- * A.A.M. : Mme DUBUC Véronique 05.53.24.54.71
- * ABT : M. CHABROT Laurent 05.53.58.87.81
- * AMICALE des PROPRIÉTAIRES et CHASSEURS : Mr DÉSIGNÈRE Christian 05.53.24.33.07
- * ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES (APE) : Mme CHAUVEAU Angelina 06.86.65.61.95
- * A VOS SAVONS : M. HELLRIGEL Philippe 06.95.07.64.09
- * LES BOULISTES DE FAUX : M. MAHIEU François 05.47.77.26.70 – 06.12.85.63.09
- * 2CV EN FAUX' LIES : M. MARCOMINI Eric 05.53.24.29.09
- * COMÉDIES COCASSES : Mme WARNER Carol 05.53.22.89.21
- * COMITÉ DES FÊTES : Mme PIGEARD Betty 05.53.61.68.01
- * COOPÉRATIVE SCOLAIRE : Mme GACHET Claire
- * CRÉATION ET LOISIRS : Mme DUMON Juliette : 07.61.00.77.26
- * CYCLO CLUB FAUX FURIEUX : M. ROMERO Emmanuel 05.53.61.08.23
- * FOOTBALL CLUB DE FAUX : M. FONTAYNE Olivier : 05.53.24.30.60 – fcfaux.footeo.com
- * JAZZANOUS : Mme DELRIEU Dominique – 06.84.66.87.77
- * L'ÉTRIER DES BASTIDES : Mme MACHOT Marie-Ange : 06.10.16.53.60
- * LE TEMPS DES LOISIRS (Génération en mouvement) : Mme DORLÉAC Bernadette 05.53.24.31.60

CALENDRIER PRÉVISIONNEL DES MANIFESTATIONS

Les dates ci-dessous sont programmées sous toute réserve de modification
des règles sanitaires en vigueur à la date des manifestations.

DATES	MANIFESTATIONS	ASSOCIATIONS
2022		
02 avril	Pièces de théâtre – Salle des fêtes	Comédies Cocasses
03 avril	Repas des Boulistes – Salle des fêtes	Les Boulistes de Faux
09 avril	Pièces de théâtre – Salle des fêtes	Comédies Cocasses
30 avril	Concours de pétanque	Les Boulistes de Faux
1 ^{er} mai	Omelette à l'aillet (sous réserve, en cours de réflexion)	Comité des fêtes
15 mai	Exposition	Création et Loisirs
14 juillet	Repas du 14 juillet	Les Boulistes de Faux
27 août	Concours de pétanque nocturne	Les Boulistes de Faux
15 octobre	Repas de fin de saison	Les Boulistes de Faux
17 décembre	Assemblée générale de l'association	Les Boulistes de Faux

Depuis le 14 mars, le port du masque en intérieur n'est plus obligatoire et le passe vaccinal est suspendu.
Sous réserve qu'il n'y ait pas d'autre modification avant la date des manifestations concernées.
Le respect des gestes barrières doit continuer à s'appliquer.



COMÉDIES COCASSES de FAUX

PRÉSENTE

FARCES DÉLIRANTES de COURTELINE

et

BONJOUR DOCTEUR de Michel FOURNIER

SALLE DES FÊTES DE FAUX

samedis 2 et 9 avril, 20 h 30

Votre participation sera à l'appréciation du
spectacle

Le chapeau sera à l'entrée

Venez nombreux !

Réservez vos places au 05 53 22 89 21

Les Boulistes de Faux



Organisent un Repas
pour commencer l'année
2022 !

Le 03 Avril 2022 à 12h00

*A la Salle des fêtes de FAUX
Avec Animation Musicale*

Menu

*Apéritif
Couscous royal
Fromage, salade
Dessert*

Café et vin compris

Tarifs :

Adultes : 20 €

Enfants : 10 €

*Réservations
jusqu'au 26 mars inclus*

Contact :

Bibi : 06.24.40.10.55

Passé Sanitaire obligatoire selon la Préfecture

VENEZ NOMBREUX !

Et n'oubliez pas vos couverts...

Le Bureau

SAMEDI 30 AVRIL 2022
Concours de pétanque

A 14h00



Engagement : 5€ par personne

Renseignements : 06 12 85 63 09

Nombreux lots

Venez nombreux !

Place du Foirail
FAUX



L'association Création et Loisirs souhaite vous faire part de sa prochaine exposition prévue le dimanche 15 mai à la salle des fêtes.

Tout n'est pas finalisé. Nous sommes encore à la recherche d'artisans locaux souhaitant partager leurs savoir-faire et participer au plaisir général.

Je reviendrai vers vous pour plus de précisions lors de la parution de la prochaine édition.

Juliette DUMON, Présidente de l'association

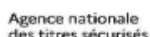
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

ESPACE FRANCE SERVICES

La Communauté de Communes est labellisée Maison France Services.

Santé, famille, retraite, logement, impôts... chez France services, nos agents vous accueillent à moins de 30 minutes de chez vous et sont heureux de vous aider dans vos démarches du quotidien.

**Trouvez la France services la plus proche de chez vous sur
france-services.gouv.fr**



Deux points d'accueil :

- EYMET - Pôle des services publics : 23 avenue de la Bastide - 24500 EYMET

Tel : 05 54 22 00 06

Horaires : du lundi au vendredi 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

-- ISSIGEAC - Maison des services : 7 chemins des écoliers - 24560 ISSIGEAC

Tel : 05 35 02 00 12

Une permanence est assurée à Issigeac le lundi de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

e-mail : franceservices.eymet@gmail.com

PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal)

Le registre de concertation est consultable en Mairie, aux jours et horaires d'ouverture habituels. Il est également consultable à la Communauté de Communes Portes Sud Périgord, ainsi que son site internet www.ccpsp24.fr

Vous pouvez encore déposer vos demandes particulières et demandes de changement de destination auprès des services de la Mairie ou de la Communauté de Communes Portes Sud Périgord. Pour cela, remplissez une fiche contact (et une fiche changement de destination au besoin) et annexe tout document que vous jugez utile à votre demande, ainsi que plan de situation et plan de parcelle. Ces fiches sont disponibles sur le site de la communauté de communes ou en mairie.

(A titre indicatif :)



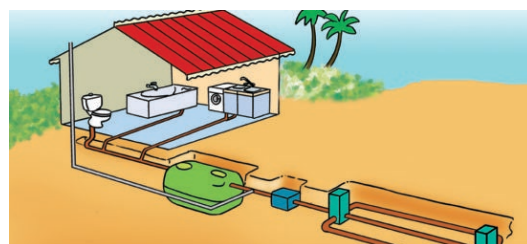
SPANC

La nouvelle tarification sera la suivante :

- Contrôle de bon fonctionnement (vente et/ou périodique) : 130€
- Contrôle de conception et d'implantation : 80€
- Contrôle de bonne exécution des travaux : 100€ si conforme, 130€ si non-conforme.

- Pour le périodique, l'échelonnement sur la facture d'eau potable est toujours en vigueur et se traduira par un prélèvement de 16.25€/an pendant 8 ans.

Le règlement de service est en accès libre sur le site internet de la Communauté de Communes Portes Sud Périgord www.ccpsp24.fr



Le technicien du SPANC, Manuel Maigniez reste à votre service pour tout renseignement par téléphone au 07.87.11.97.49 ou par mail à l'adresse suivante ccpsp24.spanc@orange.fr

Horaires des déchèteries du Bergeracois – Horaires d'hiver du 01/09 au 30/06

	Bergerac Rue Denis Papin Tél. : 05.53.57.70.66		Saint Pierre d'Eyraud Route de Coutou Tél. : 05.53.74.80.91		Issigeac Route de Villeréal Tél. : 05.53.73.34.46		Sigoulès Route de Bergerac Tél. : 05.53.23.32.28	
Lundi	8h30 - 12h30	13h30 - 18h	9h - 12h	14h - 17h45		14h - 17h45	9h - 12h	14h - 17h45
Mardi	8h30 - 12h30	13h30 - 18h		14h - 17h45				
Mercredi	8h30 - 12h30	13h30 - 18h	9h - 12h	14h - 17h45		14h - 17h45	9h - 12h	14h - 17h45
Jeudi	8h30 - 12h30	13h30 - 18h		14h - 17h45				14h - 17h45
Vendredi	8h30 - 12h30	13h30 - 18h	9h - 12h	14h - 17h45		14h - 17h45		
Samedi	8h30 - 12h30	13h30 - 18h	9h - 12h	14h - 17h45	9h - 12h	14h - 17h45	9h - 12h	14h - 17h45
Dimanche								

Coordonnées de la déchèterie d'Issigeac :

Adresse : La grangette - 24560 Issigeac

Téléphone : 05 53 73 34 46

Depuis le 1^{er} février, votre « carte usager » (badge) est nécessaire pour accéder aux déchèteries du SMD3. A l'entrée de chaque déchèterie est installée une barrière. Le badge doit être présenté pour permettre son ouverture. L'usager peut accéder au site avec 26 passages gratuits par an.

PERMANENCES SOLIHA

L'opération OPAH-RR est terminée depuis le 31 août 2021.

Cependant, les permanences avec l'organisme SOLIHA reprennent dès février 2022 sur rendez-vous :

- **A EYMET, le 4^{ème} jeudi de chaque mois – 23 avenue de la bastide (CCPSP) ;**
- **A ISSIGEAC, le 2nd jeudi de chaque mois – 7 chemin des écoliers (CCPSP).**

Pour toute nouvelle demande d'aide concernant l'adaptation et l'amélioration énergétique du logement, contactez directement les services de SOLIHA au 05.53.06.81.20





REUNION DES ACTEURS ECONOMIQUES

La communauté de communes Portes Sud Périgord et Coop' actions vous invite à une réunion pour réfléchir ensemble à des synergies pour optimiser les flux, réduire les coûts...

- ➡ Economiser sur les matières premières
- ➡ Transformer les déchets en ressources
- ➡ Identifier des opportunités d'affaires
- ➡ Mutualisations avec d'autres entreprises

Lundi 28 mars 2022 à 18h - Espace culturel d'Eymet

Confirmez votre participation :

Mme Fosseze au 05.53.22.57.94 ou ccpsp.fosseze.marie@orange.fr



PERMANENCES DES ORGANISMES

ASSISTANTE SOCIALE - Mme Stéphanie DARCO (de la Direction Départementale de la Solidarité et de la Prévention) tient une permanence.

Siège : CMS de SIGOULES - 05.53.02.06.13

Présences :

- Maison de services d'Issigeac le mardi de 9h30 à 12h00.
- Mairie de FAUX le jeudi de 9h30 à 11h45.

Sans rdv, en raison de la crise sanitaire, il est conseillé de contacter le CMS au préalable.

M.S.A.

sur rendez-vous par téléphone au 08.11.65.65.66

31, place Gambetta BERGERAC

Assistante sociale MSA : Sandrine MARCET

C.I.A.S d'EYMET-ISSIGEAC

(Aides ménagères, action sociale, portage de repas, PIJ...) 05.53.22.57.94

Une seule adresse : 23 Avenue de la Bastide 24500 EYMET.

- Permanence avec Nathalie Phellipeau dans les locaux de la Communauté de Communes d'Issigeac, 7 Chemin des écoliers, le lundi de 8h30 à 12h00.

S.S.I.A.D – A.M.A.D. Sud-Bergeracois (Maintien à domicile, soins à domicile...)

Une seule adresse : 26 Route de Lescoussou 24500 EYMET

Permanence à EYMET : du lundi au vendredi de 8h à 18h, samedi matin de 8h à 12h. ISSIGEAC : vendredi de 9h à 15h et sur rendez-vous.

05.53.74.26.25

CAISSE PRIMAIRE d'ASSURANCE MALADIE

Lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h00 à 16h00

2, Boulevard du 8 Mai à BERGERAC.

De 8h00 à 18h00 - 05.53.35.60.00. / 3646

ANAH : Conseil Départemental de la Dordogne-Service de l'habitat :

Tous les matins du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00.

Anah.cd24@dordogne.fr - 05.53.45.45.80

CARSAT

Sur RDV de 8h à 12h et de 13h à 17h

Sans RDV de 8h à 12h (*informations générales, remise de pièces, signaler un changement d'adresse ou de coordonnées bancaires*)

2 Boulevard du 8 mai 1945 à BERGERAC

3960 ou 09.71.10.39.60

N° unique pour l'Aquitaine : 05.47.56.92.19

Le CICAS

(Retraite complémentaire des salariés)

sur rendez-vous, tous les lundis de 9h30 à 12h et de 13h30 à 16h, Centre Jules Ferry, Salle 1 – Place Jules Ferry à BERGERAC.

☐ 0 820 200 189 du lundi au vendredi de 9 h à 18 h

C.E.D.I.F.F.

(Centre d'Ecoute de Documentation et d'Information des Femmes et de la Famille)

Du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h – 21

Boulevard Jean Moulin à BERGERAC.

☐ 05.53.63.32.30.

CONCILIATEUR de JUSTICE

Permanences de J.-M. TRICHET à la mairie d'Issigeac de 10h à 12h :



- Jeudi 17 mars 2022
- Jeudi 14 avril 2022



LA MAISON de la JUSTICE et du DROIT

Information juridique gratuite auprès de professionnels du droit ou associations, Aide au logement, information des femmes et de la famille, fédération des consommateurs, protection judiciaire de la jeunesse, aide aux victimes, conciliateur, médiation familiale.

Du lundi au jeudi de 9 h 00 à 12 h et de 13h30 h à 16h30, - 16 rue du petit Sol à BERGERAC.

05.53.73.24.77

Liste des commerçants, artisans et professions libérales

ARTISANS

CHATELET Nicolas (NC Multi-services) – 538 Route de Beaumont – 06.46.16.33.79 – nchatelet@me.com
DUBUC Bernard (Nettoyage des systèmes d'extraction des cuisines professionnelles, expertises insectes et amiante) – 05.53.24.54.71
GORSE Roland (Fermetures alu, PVC, stores, serrurerie) - 227 Route des Galis – 06.45.65.57.56 – rg24@live.fr
LARDEYROL Jean-Jacques (Maçonnerie, Couverture) – 134 Route de La Robertie – 05.53.24.32.58
LEYMA Jérémy (Maçonnerie, gros œuvre) - 167 rue Paul Abadie – 06 26 48 73 56
MAILLET Amélie (Couture) – 141 Route de Verdon – 06.74.01.90.92 – ameliemaillet.couture@gmail.com
MALONE Clark (Plombier, chauffagiste) – La Micalie – 06 88 89 30 61
MARSAL Éric (Peinture, Vitrierie) – 1577 Route de Lajasse – 05.53.63.21.10
MATHIEU Gérard (Travaux Agricoles, Transport) – 587 Route des Galis – 05.53.24.32.44
MAZEAU Franck (Parcs et Jardins) – 135 Route Les Grèzes- 06.22.14.32.34
PIGEARD René (Multi-Services) - Petits travaux de jardinage - 200 Route des Galis - 06.18.69.15.14
SAINT AMAND Yves (Rénovation et création de Salle de bains – Carrelage –Plomberie-Sanitaire-Chauffage) - 120 Route de Beaumont - 05.53.57.06.01 – 06.84.98.47.37
SOUKUP Frédéric (Peinture, décoration) – 449 Route de Bergerac – 05.53.22.04.53 ou 06.79.23.83.46
VERGNOLLE David (Mécanique Automobile et Motoculture) – 17 Rue Albert Guillaume – 05.53.24.32.45

COMMERÇANTS

(AGUESSE) S.A.R.L BABETTE et PHILIPPE (Centre Equestre, Poney-Club, Camping) - 05.53.24.32.57
Adresse physique : 642 Route de Lanquais – Adresse postale : 794 Route de Lanquais
BOILLIN Gérard et Françoise (Chambres d'Hôtes, Meublé) – 242 Chemin de la Genèvre – 05.53.24.30.21
BRETOU Daniel (Gîte rural) - 17 Chemin Buffellard - 05.53.61.24.45
CISEAUX DE FAUX – Caroline LAFON (salon de coiffure) – 56 Rue Paul Abadie – 05.53.27.24.54
DE BOUTRAY François et Josefa - Château Le Tour - 146 Route de Labarde - 05.53.57.76.82 www.chateaufort.fr
DURAND Gilles (Meublé de Tourisme) - 1114 Route de Labarde - 01.47.47.09.17 ou 06.03.01.02.03
gilles.durand.aumont@gmail.com www.gitedelabarde.com
GEOFFRE Distribution Ets (Vente pièces détachées automobile et agricole, équipements divers) - 47 Chemin de La Cabane – 05.53.61.84.01 et 06.07.45.31.64
KALT Thérèse (Meublé de Tourisme) – Les Grèzes – 07.77.32.21.96
KIRTZ Stéphane Le Hom'Burger (commerce ambulancier – restauration rapide) – 392 Route de Bergerac - 07.70.70.37.15
LABONNE VERGNAS Marie-Hélène (Productrice de volailles et bovins, vente à la Ferme) - 1395 Route de Verdon - 06.77.04.19.91
LAFOSSE Alex (Mandataire véhicules) 264 Route Les Grèzes - 06.17.68.52.13
LEBORGNE Anna-Chiara (Meublé de Tourisme) « Les Bénéchies » - 06.87.85.51.97
MALLET Hervé (Boulangerie, Pâtisserie) - 2 Rue des Fargues – 05.53.24.96.11
VERGNOLLE David (Vente de véhicules, Motoculteurs) – 17 Rue Albert Guillaume – 05.53.24.32.45
VIVAL - Alimentation – Bar-Tabac – Presse régionale - Christophe MARGUIER – 159 Rue Albert Guillaume - 05.24.10.69.71

ASSISTANTES MATERNELLES

MAHIEU Brigitte – 52 Rue Neuve – 06.24.40.10.55 – 05.47.77.26.70

PROFESSIONS LIBÉRALES AU POLE BIEN ETRE - 11 Impasse du Moulin – Permanence tous les matins hors dimanche

Cabinet infirmier de FAUX exclusivement sur RDV - Françoise CHARRIER – Delphine POLET – Gwenaëlle ARNAL – Morgane FILIPOZZI – Julie DOITTEAU-POZZER – 06.88.20.28.57

AUTRES

NATUROPATHE, ENERGETICIENNE : Amélie RUSCON - 06.76.04.60.74
COACH DE VIE - AIDE MEDICO PSYCHO - Guylaine DARIN - 06.81.41.60.62

Memento des numéros utiles



GENDARMERIE D'ISSIGEAC Permanence : Lundi après-midi, Mercredi après-midi, Dimanche matin.	05.53.73.52.80
MAIRIE de FAUX faux24.mairie@wanadoo.fr Télécopie (fax)	05.53.24.32.40 09.77.44.58.96 09.70.62.53.28
AGENCE POSTALE DE FAUX	05.53.24.32.40
BIBLIOTHÈQUE DE FAUX bibliothequefaux24@gmail.com	05.53.22.91.55
LA POSTE à ISSIGEAC (Guichet) (Distribution)	3631 05.53.22.70.29
COMMUNAUTE DE COMMUNES PORTES SUD PERIGORD Accueil ÉCOLE d'ISSIGEAC ÉCOLE de FAUX SPANC (Assainissement Non Collectif)	05.53.22.57.94 05.53.58.70.71 05.53.24.32.17 07.87.11.97.49
AMAD Sud-Bergeracois - SSIAD (Association Maintien A Domicile) – EYMET – amad.sb@orange.fr	05.53.74.26.25
CIAS (centre intercommunal d'action sociale) – EYMET (standard, demander le CIAS)	05.53.22.57.94
OFFICE du TOURISME -d'ISSIGEAC -d'EYMET	05.53.58.79.62 05.53.23.74.95
DECHETERIE d'ISSIGEAC	05.53.73.34.46
AMBULANCES d'ISSIGEAC	05.53.58.73.83
TAXIS RAYMOND – Issigeac et Faux	05.53.61.76.74 06.74.84.39.39
HÔPITAL - BERGERAC	05.53.63.88.88
PHARMACIE ISSIGEAC PHARMACIE DE GARDE (RÉSOGARDES)	05.53.58.60.64 3237 ou 3237.fr

CABINET MÉDICO – DENTAIRE (ISSIGEAC)	05.53.58.71.33
Dr FAUCCONNOT (BOUNIAGUES)	05.53.58.36.23
INFIRMIERES à FAUX Mmes Françoise CHARRIER, Delphine POLET, Gwenaëlle ARNAL, Morgane FILIPOZZI et Julie DOITTEAU-POZZER	06.88.20.28.57
INFIRMIER(ES) - Christine AGBODJAN (ISSIGEAC) - Thierry MA TRI (BOUNIAGUES) - Béatrice LACOSTE-LAFOSSE et Lynda BLOT (BOUNIAGUES)	05.53.74.85.58 06.84.36.12.83 06.76.82.89.76 06.71.24.00.88
KINESITHERAPEUTES S. GLORIEUX et Ch. LE MORVAN (ISSIGEAC) Andrei et Cristina COZMA (BOUNIAGUES)	05.53.24.12.37 06.19.50.55.10 05.24.10.56.20
OSTÉOPATHES M. CHAPUIS (ISSIGEAC) Melle CHATEAURAYNAUD (ISSIGEAC)	06.72.65.41.21 06.62.95.65.26
PEDICURE PODOLOGUE Mme Camille ROUBY et M. Nabil El Wahidi (ISSIGEAC)	06.61.69.36.06
LUXOPUNCTURE M. ADELAÏDE (BOUNIAGUES)	05.53.88.85.83
PSYCHOPRATICIENNE TOURRES P. (BOISSE)	06.88.55.78.93
S-PREFECTURE BERGERAC	05.47.24.16.16
CENTRE IMPÔTS BERGERAC	05.53.63.67.20
E.D.F Dépannage	09.72.67.50.24
SAUR Accueil client et branchements	05.81.31.85.03
SAUR dépannage 7j/7j	05.81.91.35.05
SECOURS CATHOLIQUE	05.53.57.73.72
SMD3 (collecte des ordures ménagères)	09.71.00.84.24
DAC CROIX ROUGE - BERGERAC	05.53.61.08.46
AEROPORT Bergerac Dordogne Périgord www.bergerac.aeroport.fr	05.53.22.25.25
Paroisse St-Martin des Vignes (Abbé Fabre) https://eymet-paroisse.jimdo.com	05.53.23.82.10

Messes du dimanche pendant le Carême : Issigeac à 9h25, Eymet à 11h00

Mercredi 16 mars : 11h00 à la maison de retraite d'Issigeac

Rameaux : dimanche 10 avril à Issigeac à 9h30 / Jeudi Saint : 14 avril à 17h à Sainte-Radegonde /
Vendredi Saint 15 avril : 15h Chemin de Croix Issigeac / Pâques : 10h30 à Issigeac et 11h15 à Eymet

Messes - le dimanche matin 9h30 à ISSIGEAC et 11h15 à EYMET.

Bibliothèque de FAUX

15 rue des Fargues

24560 FAUX

Tél : 05.53.22.91.55

Courriel : bibliothequefaux24@gmail.com



Formation Bébé Lecteur

Madame ☐ Monsieur ☐ NOM :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

Je souhaite participer à la formation Bébés Lecteurs

OUI ☐ NON ☐

Les dates vous seront communiquées ultérieurement

Nombre maximum de participants : 8

Coupon à retourner par mail à faux24.mairie@wanadoo.fr ou bibliothequefaux24@gmail.com